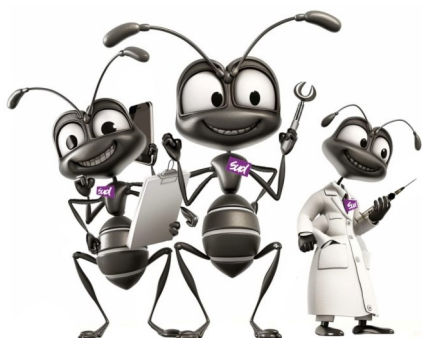


## DES FOURMIS



### ECHO DES SERVICES

Manip radio, USCI,

AVIS DE DISPARITION • P. 2/3  
HM

DÉPART ANTICIPÉ • P. 4/5  
PLFSS

RN L'IMPOSTURE • P. 6/7

LE RACISME • P. 8  
PARLONS EN

LES SARDINIÈRES • P. 9  
DE DOUARNENEZ

### NOMMER MICHEL BARNIER: FAIRE PERDURER L'AUSTÉRITÉ

APRÈS DE LONGUES SEMAINES DANS L'INCERTITUDE, DÉBUT SEPTEMBRE, UNE FUMÉE EST ENFIN SORTIE DU CONCLAVE DE L'ÉLYSÉE. MACRON A ENFIN NOMMÉ SON BRAS DROIT : MICHEL BARNIER.

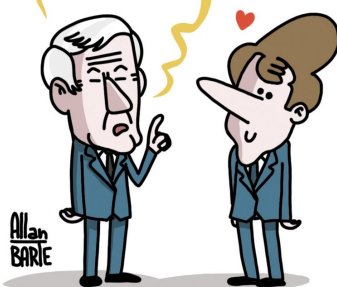
Cette décision, que certain·es qualifient déjà de stratégique et de rassembleuse (c'est là qu'on rigole !), est en réalité le reflet d'une politique qui refuse de tourner la page du passé et d'affronter les défis du futur. Michel Barnier incarne une droite européenne austère, qui n'a eu de cesse de sacrifier les peuples sur l'autel des marchés financiers.

D'abord, rappelons qui est Michel Barnier :

NOMINATION DE MICHEL BARNIER À MATIGNON  
APRÈS LES DÉFAITES ÉLECTORALES DE MACRON ET  
SA POLITIQUE : LE GRAND BOULEVERSEMENT !!!

ATTENTION !  
JE VAIS ÊTRE  
INTRANSIGEANT !

PAS QUESTION DE REMETTRE EN  
QUESTION LA RÉFORME DES RETRAITES,  
LA LOI IMMIGRATION OU BIEN D'AUGMENTER  
LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS !



Ancien ministre de Jacques Chirac, commissaire européen et négociateur en chef du Brexit pour l'Union européenne, il est le symbole d'une élite technocratique déconnectée des réalités sociales et économiques que vivent des millions de Français. Ses convictions politiques sont claires : alignement sur les dogmes de Bruxelles, défense inconditionnelle du libéralisme économique, et perpétuation des politiques d'austérité. Si l'on espérait une rupture, un changement de cap pour la France, il est évident que ce choix nous ramène plutôt à une continuité désespérante.

Il faut aussi souligner le paradoxe de cette nomination. Alors que la France connaît des tensions sociales sans précédent, avec des mouvements de protestation légitimes contre la réforme des retraites, et l'explosion des inégalités, la dégradation

des services publics et en particulier dans notre secteur, Macron choisit un homme qui a toujours défendu des politiques allant

à l'encontre des intérêts des classes populaires. Michel Barnier, loin de pouvoir apaiser ces colères, les attisera par ses positions conservatrices et son absence de vision progressiste.

Dans la foulée et après un délai supplémentaire, le gouvernement a été annoncé : Stupeur et tremblement. Sa composition, ultradoitrière, conservatrice et même réactionnaire, confirme le choix d'Emmanuel Macron de poursuivre envers et contre tout sa politique antisociale, combattue par de nombreuses grèves et largement minoritaire dans les urnes.

Ce choix abîme un peu plus la démocratie. Il incarne la confiscation du pouvoir par une élite au service des intérêts du capital qu'il faut défendre à tout prix et risque de renforcer l'extrême droite dans les urnes. Il ne répond ni aux très nombreuses urgences sociales et écologiques, ni à l'intérêt général.

De plus, les derniers bilans budgétaires très largement relayés par les médias comme étant des « tâches sombres et terriblement inquiétantes qui noircissent l'avenir et la santé économique de la France » présage de décisions toxiques et rigoristes à l'encontre du secteur public et de ses agent·es.

**FACE À CES CHOIX RÉTROGRADES, LE SYNDICAT SUD SANTÉ SOCIAUX CONTINUERA À SE BATTRE, À PORTER LA VOIX DE CEUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDU·ES ET CE, AVEC SES VALEURS ANTICAPITALISTES, ÉCOLOGISTES, ANTIFASCISTES, FÉMINISTES ET EN DÉFENSES DES SERVICES PUBLICS ET DES MINORITÉS DE GENRE. POUR CELA, NOUS CONTINUERONS À PROPOSER DES LIEUX ET MOYENS DE LUTTES POUR MAINTENIR ET ACCENTUER LE RAPPORT DE FORCE LOCALEMENT ET NATIONALEMENT.**

**ET POUR LEUR FAIRE COMPRENDRE,  
UNISSONS-NOUS.**

**SEUL·ES ON NE PEUT RIEN,  
ENSEMBLE ON PEUT TOUT !!!  
ON PREND SOIN DE NOUS,  
ON NE LÂCHE RIEN !**

### SUD SANTÉ SOCIAUX CHU DE TOURS

Bretonneau 7 37 62

Trousseau 7 84 17

Portable 06 15 08 62 22

[sudsantesociaux37@gmail.com](mailto:sudsantesociaux37@gmail.com)

[www.sudsantesociaux37.org](http://www.sudsantesociaux37.org)

[@sudsantesociauxchudetours](https://www.facebook.com/sudsantesociauxchudetours)

[@sudsantesociaux37](https://www.instagram.com/sudsantesociaux37)



## Avis de disparition inquiétante ...ou pas !



**ARRIVÉE AU CHU DEPUIS LE 7 SEPTEMBRE 2023, MADAME LA DIRECTRICE A SEMBLE-T-IL, DISPARU OUI...DISPARU!!!.**

Rappelez-vous, vous avez dû voir son visage dans les journaux à cette date. Madame avait pourtant bien pris ses fonctions en rencontrant les organisations syndicales, en faisant un petit tour des différents services. Mais si, elle a forcément déambulé dans le vôtre, rappelez-vous le jour où un petit groupe est passé avec les cadres supérieurs et plus ou moins d'autres directeurs. Si, si, des personnes qui sortent rarement de leur bureau et que les agent-es « lambda » ne voient jamais sauf déplacement de VIP comme des ministres, par exemple.

Et bien pour Madame la Directrice, c'est pareil. Pratiquement personne ne la connaît. On ne sait pas si elle est là. Nous aurions même pu avoir des doutes sur son existence, si nous ne l'avions pas rencontrée, tant ses sorties sont exceptionnelles. À croire, qu'on la dépoussière une fois par mois pour figurer à la commission médicale d'établissement ou bien en cas d'actualité brûlante au CHU avec une conférence de presse.

**MAIS À PEINE SORTIE, ELLE EST DÉJÀ RENTRÉE!!!**

En bref, la plupart des agent-es ignorent à quoi elle ressemble, ce qu'elle fait, voir tout bonnement son nom; et quand les agent-es demandent à la rencontrer... elle refuse.

La direction du CHU qui prône le dialogue social doit être bien embêtée avec une directrice qui ne dialogue pas. Ou bien, ne souhaite-t-elle pas se mélanger avec « les gens d'en bas »,

à l'instar de notre nouveau Premier Ministre!!!

**BON FINALEMENT, NOUS À SUD, CELA NOUS INQUIÈTE PEU.**

**QU'IMPORTE SON NOM, D'OÙ ELLE VIENT, NOS OBJECTIFS NE CHANGENT PAS: AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ACCUEIL, RESPECT DES DROITS DE TOUS LES AGENT-ES DE L'ÉTABLISSEMENT.**



## Manip Radio: un projet flou et inquiétant

**ARTICLE EN ATTENTE DE LEUR RÉUNION DU 2 OCTOBRE**

# HM DES BLOQUANTS A DEBLOQUER FAUTE DE QUOI..... ?



**IL NE VOUS AURA PAS ÉCHAPPÉ QUE LE NOUVEAU LOGICIEL HÔPITAL MANAGER OU HM POUR LES INTIMES, N'EST PAS ENCORE DÉPLOYÉ SUR LE CHU.**

avant la mise en place de ce logiciel. Mais comme à son habitude, la direction n'écoute pas et fait preuve d'autoritarisme, comme pour tous les projets qu'elle présente d'ailleurs.

En attendant, DPP ou HM, pour 2025, la question se pose : avec quel logiciel allons-nous travailler ?

**EN REVANCHE, SI HM EST MAINTENUE, IL EST INCONCEVABLE QUE LES AGENT-ES SOIENT FORMÉ-ES À LA VA VITE. VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE À SUD POUR S'Y OPPOSER.**

**RÉPONSE PEUT-ÊTRE DANS LE PROCHAIN ÉCHO DES FOURMIS OU PEUT-ÊTRE DANS NOS SERVICES ?**



**HEIN ?**

Quelles en sont les raisons ? Finalement les petits couacs évoqués et dénoncés lors de la présentation de ce dossier en instance, il y a un an et demi, se sont transformés en très gros blocs et nombreux blocages. Résultat, le DPP devait s'arrêter à la fin de l'année et HM n'est toujours pas déployé puisque incompatible avec la sécurité des soins.

Là, bien évidemment, la direction ne se vante pas de cette bévue. En revanche, c'est bien au sein des services que les problèmes vont se retrouver : qu'en est-il de la prise en charge des patient-es ? car sans logiciel pas de prise en soins, pas de prescriptions !

Que va faire la direction ? A ce jour, pas de nouvelle bien évidemment, car, pour elle, reconnaître qu'elle a fait les choses à l'envers n'est pas chose aisée. Pourtant nous les avions prévenu-es et sommé-es de régler les problèmes

## Des commodités de la conversation

**PLIABLES, PIVOTANTES, SUR ROULETTES, AVEC OU SANS DOSSIER, IL N'Y A PLUS DE CHAISES EN USCI !!! LES COLLÈGUES NE PEUVENT PLUS S'ASSOIR, LE MANQUE DE SIÈGES LES OBLIGENT À PROCÉDER AU FAMEUX JEU DIT « DES CHAISES MUSICALES » POUR SAVOIR QUI AURA LE PRIVILÈGE DE SE POSER SUR SON SÉANT.**

Bon, cette annonce mérite peut-être un petit récapitulatif

chronologique. Depuis avril, nous avons transmis à la direction l'information suivante : une majorité des assises de ce service étaient soit cassées et hors d'usage ou bien dans un état de vétusté très avancé. La direction prend donc contact avec l'encadrement pour s'enquérir de l'état de délabrement de ce mobilier, et dans un délai raisonnable en termes d'administration,



c'est-à-dire plusieurs mois, nous explique que les agent-es doivent attendre le plan annuel d'équipement de matériel non médical pour bénéficier de nouveaux sièges !!! En résumé, les collègues doivent rester debout ou bien s'asseoir à tour de rôle pendant que leurs managers, bien calés dans leurs fauteuils, leur demandent d'attendre tout en mettant en avant la très célèbre mais fantomatique QVT (Qualité de Vie au Travail) au CHRU de Tour.

A cette annonce, nous tombons littéralement de notre... Chaise !!! Que devons-nous déduire de cette situation : l'administration du CHU n'a plus les moyens financiers de fournir aux agent-es du mobilier conforme aux règles de sécurité ? Il n'y a plus de chaises disponibles dans aucun autre service de Trousseau pouvant dépanner les collègues ? Ou bien, l'administration du CHU se moque éperdument des conditions de travail des agent-es ?

En attendant, bien loin d'avoir le « cul entre deux chaises », notre direction reste confortablement campée sur son trône et laisse trainer les choses. Faudra-t-il dénoncer plus vigoureusement cette situation dans les instances, dans la presse locale, passer une annonce sur le « bon coin » pour qu'enfin la direction cesse de s'asseoir sur les conditions de travail des

agent-es de cet établissement ?

**EN ATTENDANT, À SUD, NOUS RESTONS VENT DEBOUT POUR OBTENIR LE MEILLEUR POUR NOS COLLÈGUES !!!**

# Possibilité de départ anticipé au titre du handicap, mais...

**IL EST POSSIBLE, EN EFFET, DE PARTIR EN RETRAITE PLUS TÔT AU TITRE DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AYANT UNE RECONNAISSANCE RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ).**

Toutefois cette possibilité est soumise à plusieurs conditions :

- Être âgé-e d'au moins 55 ans,
- Être atteint-e d'une incapacité permanente au moins égale à 50 %,
- Justifier d'un nombre de trimestres minimums cotisés au titre de travailleur ou travailleuse handicapé-e.

**CES CONDITIONS SIGNIFIENT TOUT DE MÊME QU'À L'EXCEPTION DES PERSONNES NÉES AVEC UN HANDICAP ET AYANT PU ACCÉDER TÔT À UN EMPLOI, SANS INTERRUPTION, CE DÉPART ANTICIPÉ RESTE DIFFICILEMENT ACCESSIBLE.**

Problème supplémentaire : entre 50 et 62 ans, les travailleuses et travailleurs handicapé-es ne travaillent que 4 ans en moyenne. Les travailleuses et travailleurs handicapé-es vont donc passer plusieurs années sans emploi ni retraite, vivant dans le meilleur des cas de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou sur les revenus de leurs conjoint-es.

Dans la réalité, la grande majorité (55 000) travailleuses et travailleurs handicapé-es terminent leur carrière parmi les 105 000 "bénéficiaires" (sic !) recensé-es chaque année dans le dispositif d'invalidité. 1 salarié-e sur 6 est donc poussé-e à la retraite par ce dispositif d'invalidité !



**AU CONTRAIRE DE L'ALLONGEMENT DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE ET DU NOMBRE D'ANNUITÉS IMPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT ET AFIN D'ASSURER UNE BONNE RETRAITE À CHACUN-E, SUD EXIGE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉELLE COMPENSATION LIÉE AUX HANDICAPS, AVEC L'AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DES CARRIÈRES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL. C'EST AUSSI LA MEILLEURE RÉPONSE À DONNER AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS USÉ-ES PAR LA PÉNIBILITÉ DE LEURS EMPLOIS.**

Sur tous les aspects sociaux sur lesquels a travaillé le gouvernement, les personnes en situation de handicap restent de grandes oubliées contrairement aux annonces de M. Macron : pénalisées dans l'accès à l'éducation et la formation professionnelle, touchées par un taux de chômage de 14 %, freinées dans leurs carrières et subissant une fatigabilité plus élevée.

**L'ASPECT COMPTABLE QUI DICTE LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES SE FAIT AU DÉTRIMENT DE L'ASPECT HUMAIN.**

| Conditions après réforme 2023 |                    | Année de naissance | Age de départ | Durée d'assurance cotisée exigée en tant que travailleur handicapé |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------|
|                               | 1963               |                    | 59 ans        | 68 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 58 ans        | 79 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 59 ans        | 69 trimestres                                                      |
|                               | 1965               |                    | 57 ans        | 89 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 58 ans        | 79 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 59 ans        | 69 trimestres                                                      |
|                               | 1966               |                    | 56 ans        | 99 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 57 ans        | 89 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 58 ans        | 79 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 59 ans        | 69 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 55 ans        | 110 trimestres                                                     |
|                               |                    |                    | 56 ans        | 100 trimestres                                                     |
|                               |                    |                    | 57 ans        | 90 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 58 ans        | 80 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 59 ans        | 70 trimestres                                                      |
|                               | Entre 1970 et 1972 |                    | 55 ans        | 111 trimestres                                                     |
|                               |                    |                    | 56 ans        | 101 trimestres                                                     |
|                               |                    |                    | 57 ans        | 91 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 58 ans        | 81 trimestres                                                      |
|                               |                    |                    | 59 ans        | 71 trimestres                                                      |

# Projet Loi Financement Sécurité sociale, encore des économies !

**A L'HEURE OÙ SORT LE JOURNAL, LE PLFSS (PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE) EST EN COURS DE DISCUSSION. PAS DE SUSPENSE, BARNIER L'A DÉJÀ ANNONCÉ, IL FAUDRA FAIRE DES ÉCONOMIES ET REVOIR LES ORGANISATIONS. IL SERA DONC TRÈS LARGEMENT EN DESSOUS DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ACCUEIL DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR. PIRE, IL LES ACCENTUERA ET PÉNALISERA TOUJOURS PLUS L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS.**

## **DÉBUT OCTOBRE, VOICI LES MESURES SCANDALEUSES QUI ÉTAIENT ANNONCÉES.**

- Suppression de l'AME, vrai scandale humain rompant avec l'égalité des droits et non sens en matière de santé public.
- Augmentation des jours de carence en cas d'arrêt maladie voire même diminution du salaire de 10% pendant l'arrêt maladie. C'est purement le vol d'une partie de nos cotisations sociales.
- Création d'une nouvelle franchise sur les dispositifs médicaux après l'augmentation de celles sur les médicaments et consultations.
- Revoir le dispositifs des ALD (Affections Longue Durée).
- Voire même une nouvelle journée de solidarité pour financer les EHPAD. Alors que, depuis 2003, nous travaillons déjà une journée de plus sans que la situation des EHPAD ne se soient pour autant améliorées.
- Auxquelle s'ajoute un Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) bien en dessous de l'inflation ou de la simple reconduction des moyens.

Cela signifiera concrètement, suppressions de lits et de postes, fusions d'établissements et mutualisation des moyens, de moins en moins de remplacements des absences, de plus en plus de restrictions sur les poses des congés, l'augmentation des cadences. Tout ce que les personnels de la santé ne connaissent que trop bien.

## **POURTANT, DE L'ARGENT IL Y EN A !**

Pour finir, il est nécessaire de rappeler que le budget de la sécurité sociale est financé en grande partie par les cotisations sociales, donc notre salaire. Ces cotisations sont mises dans un pot commun afin de pallier les aléas de la vie tels que la maladie, le chômage par exemple et les retraites. On cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins.

L'essentiel du déficit qu'on nous sort tous les ans pour justifier les économies à faire est dû, entre autres, à la faiblesse des salaires, aux multiples exonérations des cotisations sociales au profit des patrons et à la fraude sociale là aussi très majoritairement au profit des patrons (cf article page 6).

On le répète régulièrement et cela peu paraître simpliste mais, si un coup d'arrêt est mis aux exonérations sociales et à la fraude, si les salaires augmentent, si les emplois s'accroissent avec la mise en place des 32h, cela fera d'autant plus de recettes pour la sécurité sociale. Certes moins dans la poche des plus riches, mais ça, ce n'est pas notre problème. La santé n'est pas une marchandise !

**ALORS PLUTÔT QUE DE FAIRE ENCORE PAYER LES SALARIÉ-ES ET USAGER-ÈRES DE LA SANTÉ, C'EST BIEN ENVERS LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT QU'IL FAUT SE MOBILISER, DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE, ASSOCIANT SYNDICATS, ASSOCIATIONS D'USAGER-ÈRES, MOUVEMENT SOCIAL POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN RAPPORT DE FORCE À LA HAUTEUR DES BESOINS.**



# Rassemblement National et politique de santé, l'imposture !

**POUR ACCÉDER AU POUVOIR, LE RN SURFE SUR LE SENTIMENT D'ABANDON DE LA POPULATION VIVANT DANS LES DÉSERTS MÉDICAUX OU SUBISSANT LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS, COMME SUR CELUI DES PERSONNELS DE LA SANTÉ VIVANT LA DÉGRADATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL**

La santé figure parmi les premières préoccupations de la population. Les difficultés financières pour accéder aux soins, l'impossibilité d'obtenir rapidement un rendez-vous, la disparition des établissements de proximité, les difficultés de prise en charge des personnes âgées malades et dépendantes sont des soucis majeurs pour beaucoup.

La préoccupation majeure des personnels de la santé est d'avoir des conditions de travail et d'accueil décentes dans leurs établissements.



**« DONNER LA PRIORITÉ À LA SANTÉ », QU'EN EST-IL VRAIMENT ?**

« Donner la priorité à la santé » faisait partie du programme du Rassemblement National lors des dernières élections législatives. Or, si on décrypte son programme, rien ne change par rapport aux politiques libérales d'austérité et de privatisation mises en place depuis des années. Bien au contraire, il compte poursuivre la "lutte contre les déficits" et "remettre de l'ordre dans nos finances" en taillant dans les dépenses.

Le RN approuve même la nomination de Michel Barnier comme 1er ministre alors que ce dernier prévoit un énième budget d'austérité et d'économie pour le secteur de la santé. Ce qui ne fera que continuer à aggraver les conditions de travail des personnels, faute de moyens de remplacement et d'effectifs suffisants par exemple.

Pour le RN, les cotisations sociales, part socialisée du salaire versé obligatoirement par les employeurs, sont des "charges" qui « pèsent » sur les entreprises et qu'il faut diminuer ou supprimer afin de "réduire le coût du travail".

Par exemple, il propose dans son programme que les patrons augmentent le salaire direct de 10%, en leur promettant une compensation par une exonération de cotisations sociales pendant cinq ans, c'est à dire en réduisant délibérément les ressources de la Sécurité Sociale.

**FAUTE DE FINANCEMENT, LA SITUATION DANS LA SANTÉ NE S'AMÉLIORERA PAS.**

Enfin, le RN reste très discret sur les « franchises médicales », part des soins restant à la charge des patient-es dont le doublement vient d'être mis en place par le gouvernement. Ce qui a un impact direct sur l'accès aux soins des plus démunis-es.

**TROUVER DES BOUCS ÉMISSAIRES, DIVISER POUR MIEUX RÉGNER !**

La stratégie du RN consiste à détourner l'attention des causes réelles de la crise du système de santé, à savoir le manque de moyens, en détournant la colère vers les étranger-es boucs émissaires assimilés à des profiteur-euses ou des fraudeur-es.

La « préférence nationale » raciste et xénophobe du RN permet de diviser les salarié-es et usager-ères pour mieux continuer à appliquer les mesures d'économie, au détriment de toutes et tous.

Le RN prône la suppression de l'AME (Aide Médicale d'Etat) qui permet aux étranger-ères en situation irrégulière en France depuis 3 mois et ayant un revenu mensuel inférieur à 847€ d'accéder à un minimum de soins. Priver une partie de la population vivant en France de l'accès aux soins est une atteinte à l'égalité des droits et un non sens en matière de prévention et santé publique.

Le RN insinue, sans le prouver, que « l'immigration massive » serait l'une des causes fondamentales de la crise du système de santé. Alors que c'est le manque de financement qui produit cette crise comme nous l'avons vu plus haut.

Si les personnes immigrées touchent plus de prestations sociales c'est parce qu'elles ont un niveau de vie bien inférieur au seuil de pauvreté, et, contrairement aux idées reçues, elles cotisent davantage à la protection sociale que le reste de la population.



## LES FRAUDEURS NE SONT PAS LES IMMIGRÉ·ES MAIS BIEN LES ULTRA RICHES ET LES GRANDES ENTREPRISES.

Quant à la fraude, c'est un phénomène marginal. Si la fraude sociale en général est estimée à environ 10 à 12 milliards), elle est loin d'être au niveau de la fraude fiscale des ultra riches et des grandes entreprises (entre 80 et 100 milliards), sans parler de « l'optimisation fiscale » légale ou aux limites de la légalité permettant aux mêmes d'échapper à l'impôt.

Et la fraude sociale c'est quoi ? C'est notamment le travail dissimulé des employeurs pour ne pas verser les cotisations sociales (5,6 et 7,1 milliards), ou les surfacturations et soins inutiles appliqués par les professionnel·les de santé (1,1 et 1,3 milliards).

**DIRE QUE LA FAUTE REVIENT AUX PERSONNES IMMIGRÉES EST DONC  
TOTALEMENT FAUX.**

### Sources :

INSEE Immigrés et descendants d'immigrés : niveau de vie et pauvreté monétaire, Vincent Grimault « Contre vérité N°3 du RN : la France est un guichet social pour les immigrés ».

Alternatives économiques : <https://www.alternatives-economiques.fr/patrons-champions-de-fraude-sociale/00107594>

**ALLIÉS DE FAIT : DANS 42% DES CAS, LE RN VOTE POUR  
LES TEXTES MACRONISTES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



| PROGRAMME DU RN                                                                                                                                                                                                                 | REVENDICATIONS DE SOLIDAIRES                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre fin à l'immigration et au regroupement familial                                                                                                                                                                          | -Liberté de circulation et d'installation<br>-Abrogation des mesures contre le regroupement familial<br>-Fermeture des Centres de Rétention Administratives (CRA)       |
| -Assurer la priorité nationale<br>-Réserver les aides sociales aux français, et conditionner à 5 années de travail en France l'accès aux prestations de solidarité d'accès au logement social et à l'emploi<br>-Supprimer l'AME | L'accès des étranger·es (comme pour toute la population) à tous les droits sociaux fondamentaux : santé, logement, éducation, protection sociale                        |
| Supprimer l'autorisation de séjour pour tout·e étranger·e n'ayant pas travaillé depuis un an en France                                                                                                                          | -Régulation de tou·tes les sans papiers et autorisation de séjour et de travail sur simple demande sans condition, avec une carte de séjour de 10 ans                   |
| Supprimer le droit du sol                                                                                                                                                                                                       | Droit du sol plein et entier sur tout le territoire national                                                                                                            |
| Traiter les demandes de droit d'asile uniquement à l'étranger                                                                                                                                                                   | L'abrogation des lois anti-immigrés, dont le CESEDA (code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)                                                      |
| La mise en place du fichier d'aide à l'évaluation de la minorité                                                                                                                                                                | Le respect inconditionnel du droit à la protection et à l'éducation pour toutes et tous les enfants et les jeunes majeurs, sans condition de nationalité ou de logement |
| Référendum sur l'immigration                                                                                                                                                                                                    | Droit de vote des étranger·es                                                                                                                                           |



# Le racisme est un délit : pour mieux le combattre, parlons en !

**LE RACISME EST UN POISON QUI GANGRÈNE LA SOCIÉTÉ. LE SYSTÈME CAPITALISTE ET LES GOUVERNEMENTS S'EN SERVENT POUR POINTER DES BOUCS ÉMISSAIRES, DIVISER LES SALARIÉES, LA POPULATION, FAIRE RECULER LES DROITS ET AMASSER TOUJOURS PLUS DE PROFIT.**

**A L'OCCASION DE LA SÉQUENCE POLITIQUE LIÉE À LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET À LA MONTÉE DU RN, IL NOUS EST PARU NÉCESSAIRE DE RAPPELER QUELQUES NOTIONS AFIN DE MIEUX LE COMBATTRE.**

## QU'EST CE QUE LE RACISME ?

LE RACISME SE TRADUIT PAR DES AGISSEMENTS, DES PROPOS, DES COMPORTEMENTS OU DES VIOLENCES À L'ÉGARD D'UNE PERSONNE EN RAISON DE LA COULEUR DE SA PEAU, DE SON ORIGINE OU DE SA RELIGION (VRAIE OU SUPPOSÉE, C'EST-À-DIRE IMAGINÉE À PARTIR DE L'APPARENCE PHYSIQUE, DE LA COULEUR DE PEAU, DU NOM DE FAMILLE OU DE L'ACCENT D'UNE PERSONNE, SANS QUE CELLE-CI NE SOIT NÉCESSAIREMENT DE CETTE ORIGINE, OU PRATIQUE DE CETTE RELIGION).

Le racisme repose sur des préjugés, c'est-à-dire des caractéristiques attribuées à des groupes de personnes. Ces préjugés entraînent des rapports de domination. Les personnes qui subissent ces oppressions ne sont pas uniquement discriminées comme individu-es mais aussi comme appartenant à un groupe.

Les personnes racisées (subissant le racisme et les discriminations) vivent au quotidien inégalités d'accès aux droits, invisibilité, dévalorisation, répartition inégale des tâches et rôles sociaux, violences symboliques et physiques...

## CE QUE DIT LA LOI :

LA LOI INTERDIT ET SANCTIONNE LE RACISME LORSQU'IL S'EXPRIME SOUS FORME :

- d'attitudes (propos, injures, menaces...) fondées sur des opinions, des croyances, articulées à des stéréotypes et des préjugés;
- de comportements discriminatoires qui s'expriment par un traitement défavorable de personnes se trouvant dans une situation comparable, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, d'accès à la location, ... ;
- de violences physiques;
- de modes de fonctionnement qui institutionnalisent l'exclusion, la ségrégation, la discrimination;
- de discours idéologiques, théoriques, voire doctrinaires, visant à justifier la domination de certains groupes humains par d'autres.

| Dans la société                                                                                                                                             | Peines encourues                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse (Loi 1881 : art. 23 et 24 al. 8)                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprisonnement de 1 an au plus</li> <li>Amende de 45 000 €</li> <li>Privation de droits civiques pendant 5 ans au plus (CP : art.131-26 2° et 3°)</li> <li>Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : 131-35)</li> </ul> |
| Provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse (CP : art. R. 625-7)                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Amende de 1 500 €</li> <li>Saisie et confiscation, travaux d'intérêt général</li> </ul>                                                                                                                                             |
| Contestation de l'existence de crimes contre l'humanité définis par le statut du tribunal international de Nuremberg de 1945 (Loi 1881 : art. 23 et 24 bis) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprisonnement de 1 an</li> <li>Amende de 45 000 €</li> <li>Affichage ou diffusion de la décision prononcée (CP : art. 131-35)</li> </ul>                                                                                           |

| Au travail                                                                                                                                                | Peines encourues                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Licenciement, sanction ou refus d'embauche discriminatoire (CP : art. 225-128 et 225-2)                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprisonnement de 3 ans</li> <li>Amende de 45 000 €</li> <li>Privation temporaire du droit de vote, d'éligibilité</li> </ul>                                                                    |
| Entrave discriminatoire à l'exercice normal d'une activité économique (CP : art. 225-128 et 225-2)                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage et diffusion du jugement</li> <li>Fermeture temporaire ou définitive d'établissement</li> </ul>                                                                                       |
| Subordination de la fourniture d'un bien ou d'un service ou d'une offre d'emploi à une condition discriminatoire (CP : art. 225-1, 225-2, 225-4 et 225-5) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion temporaire des marchés publics, privation temporaire d'exercer une fonction juridictionnelle</li> <li>Obligation d'accomplir un stage de citoyenneté... (CP : art. 225-19)</li> </ul> |

## LA DIFFÉRENCE ENTRE LE RACISME INTÉRIORISÉ ET LE RACISME REVENDIQUÉ

Nous sommes toutes et tous susceptibles de tenir des propos ou avoir des attitudes racistes sans même en avoir conscience, car notre société entretient ces images et stéréotypes racistes. C'est le racisme intériorisé, il doit être déconstruit.

Dans le cas où ces actes sont assumés et revendiqués, ils doivent être résolument dénoncés et combattus.

**LE SYNDICAT SUD COMBAT TOUTES LES FORMES DE DOMINATION ET DE DISCRIMINATIONS. CELA VEUT DIRE TOUTES LES ATTEINTES À L'ÉGALITÉ DES DROITS, Y COMPRIS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL.**

**NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉES QU'ELLES NOUS TOUCHENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT.**

## Faire face au racisme ordinaire : quelques réponses à des phrases racistes courantes entendues au travail

« Tu viens d'où ? » → « Pourquoi ? Ça change quelque chose ? »  
 « Mais on est tous-ttes bléard-es de quelque part »  
 « Tu parles bien français... t'es pas d'accent » → « Tu en doutais ? »  
 « Je ne suis pas raciste mais quand même les Juifs/les Roms/les Antillais... » → « Je suis antiraciste et il n'y a pas de "mais" qui tienne »  
 « Si tu as besoin de le préciser, c'est que la suite sera raciste »  
 « Les Africain-es/les Chinois-es/les Musulman-es... sont tous-ttes... riches/bon-nes à l'école/violent-es/voleur-euses... » → « Les stéréotypes sont toujours racistes »

# Les sardinières de Douarnenez : une belle grève de femmes



**PARTONS UN PEU EN VADROUILLE SUR NOS LUTTES DU PASSÉ,  
DIRECTION LA BRETAGNE.**

**SI ON VOUS PARLE DE DOUARNENEZ, VOUS ALLEZ PENSER À LA PLUIE  
MAIS NOUS, ON PENSE « SARDINE ».**

Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des mouvements sociaux portés par les femmes secouent l'industrie du tabac et des soieries, la plus connue reste celle des sardinières de Douarnenez.

**UN EXEMPLE POUR LES COMBATS FÉMINISTES D'AUJOURD'HUI.**

Elle ne demande qu'une chose: un salaire égal à ceux des hommes, 1 franc au lieu de 0.80 centimes (et pourtant elles sont loin d'avoir des conditions de travail optimales.)

Les doubles journées de travail des femmes (eh oui la maison a tenir la garde des enfants!) pour cela elle demande une crèche pour leurs jeunes bambins : des crèches pour toutes et tous!

Durée de la grève 46 jours, première semaine après le début de grève non déclarée, le conflit s'organise pour durer. Le comité de grève se forme et s'organise pour diriger le mouvement et représenter l'ensemble des ouvrières lors des négociations avec les usiniers. Des cantines solidaires se mettent en place, pour la distribution de vivres pour elles et leur famille.

La bataille se renforce, les fonds de grévistes se mettent aussi en place.

Jusqu'au banc de l'assemblée le mouvement de ces femmes sardinières fait parler de lui. L'assemblée débloque des fonds, tout ceci suite à la violente agression sur Le Flanchec (maire du village). Les débats sont plus houleux que jamais.

**MAIS CES FEMMES SARDINIÈRES MÊME AGRESSÉES  
NE LÂCHENT PAS.**

Elles sont représentées par 6 femmes dont Lucie Colliard, porte-parole, clame haut et fort les revendications de ses collègues qui font bloc derrière elle. Rappelons aussi qu'elles n'ont pas le droit de vote à cette époque. Les marins se joignent aussi à elles (pour la plupart leur mari) et donnent leurs pêches au comité de grève. Des vivres arrivent de toute la France pour les soutenir, la solidarité féminine s'étend au-delà de la ville.

**CES FEMMES MANIFESTENT DEVANT LES USINES, S'ACCAPARENT LES  
RUES. LES USINIERS FINISSENT PAR LÂCHER, ELLES OBTIENDRONT DONC  
DES REVALORISATIONS SALARIALES AINSI QU'UNE CRÈCHE.**

**CETTE GRÈVE RESTERA DANS LES MÉMOIRES DU VILLAGE.**



**NOUS RECEVONS DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL, DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS MÉDICAUX.**

Ce qu'il faut savoir ;

Un accident de travail, de trajet ou une maladie professionnelle doit être reconnue imputable au service

La déclaration de maladie professionnelle doit être en lien avec votre profession et une expertise médicale sera demandée par la direction.

Si l'expert juge que la maladie professionnelle est en lien avec votre profession, vous serez placé en CITIS (congé pour invalidité temporaire au service)

Vous trouverez les diverses déclarations sur intranet.

Votre gestionnaire RH (en fonction de votre pôle), doit vous fournir un document de prise en charge pour les frais médicaux.

**ATTENTION, la direction omet souvent de remettre ce document !**

Depuis peu de temps la prise en charge de VSL ou taxi n'est plus pris en charge pour se rendre au RDV d'expertise.

Vos frais médicaux devront être pris en charge par le CHU,

comme l'accident de travail ou trajet.

Vous ne devez rien avancer !

**SI VOUS DEVEZ AVOIR UN ARRÊT DE TRAVAIL, IL N'Y A AURA PAS DE PERTE DE SALAIRE (SAUF CERTAINES PRIMES : CHAUSSURE, INSALUBRITÉ...), NI DE JOUR DE CARENCE.**



# SUD SANTÉ SOCIAUX CHU DE TOURS

## SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

Les contacts et militant·es syndicaux·ales sont à votre disposition en cas de besoin ou pour tout renseignement.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h à Bretonneau 7 37 62 [sudsantesociaux37@gmail.com](mailto:sudsantesociaux37@gmail.com)

Mercredi et jeudi de 9h à 17h à Trousseau 7 84 17 [www.sudsantesociaux37.org](http://www.sudsantesociaux37.org)

Portable secteur public 06 15 08 62 22 [@sudsantesociauxchudetours](https://www.facebook.com/sudsantesociauxchudetours)

DECT du CHSCT 7 07 84 [@sudsantesociaux37](https://www.instagram.com/sudsantesociaux37)

|                                     |                                      |         |                           |                      |         |
|-------------------------------------|--------------------------------------|---------|---------------------------|----------------------|---------|
| <b>BEAUVILAIN SOPHIE</b>            | Urgences Trousseau                   | 7 37 62 | <b>PARCE CÉLINE</b>       | Vagueuestre          | 7 87 55 |
| <b>BELLAH HALIMA</b>                | Cardiologie                          | 7 37 62 | <b>PÉRRICHON CÉLINE</b>   | ODG                  | 7 29 80 |
| <b>BENHARRAT AFIF</b>               | UCPA                                 | 7 27 27 | <b>POUJOL ANTHONY</b>     | Logistique hôtelière | 7 37 62 |
| <b>BOISSEAU (PRINTANIER) EMILIE</b> | Dermato C                            | 7 81 29 | <b>SEGUIN DAMIEN</b>      | ESP nuit Bretonneau  | 7 37 62 |
| <b>BOUCHET THIERRY</b>              | Blanchisserie                        | 7 15 52 | <b>SILNIQUE STÉPHANIE</b> | CPTS Psy A           | 7 06 37 |
| <b>CAMPAGNÉ FABRICE</b>             | Service électrique Trousseau         | 7 19 32 | <b>TIVAUX WILLY</b>       | UMUH ONCO (nuit)     | 7 13 89 |
| <b>COGNARD MARIE LAURE</b>          | ORL Bretonneau                       | 7 42 89 | <b>TURPIN JOËL</b>        | CPU Ado              | 7 38 28 |
| <b>COGNEE CÉCILE</b>                | Neuro Bretonneau                     | 7 06 64 |                           |                      |         |
| <b>DENIZOT CORINNE</b>              | UMUH-Onco (nuit)                     | 7 13 89 |                           |                      |         |
| <b>FERNANDES OLIVIER</b>            | UCPA Trousseau                       | 7 57 30 |                           |                      |         |
| <b>GARNIER ANITA</b>                | Consultations externes Dermato - PMF | 7 37 62 |                           |                      |         |
| <b>GAUCHET STÉPHANIE</b>            | Urgences Adultes                     | 7 88 27 |                           |                      |         |
| <b>GERMAIN MICHÈLE</b>              | Consultations Trousseau              | 7 37 62 |                           |                      |         |
| <b>GIRARD MARIE-JOSÉ</b>            | ORL Bretonneau (nuit)                | 7 42 89 |                           |                      |         |
| <b>GOMES-RIBEIRO CHARLÈNE</b>       | Chir Thoracique Vasculaire Trousseau | 7 12 19 |                           |                      |         |
| <b>GUESNIER MARYSE</b>              | Caucérologie-Curiethérapie           | 7 88 27 |                           |                      |         |
| <b>HAMEAU SÉBASTIEN</b>             | Neuro-chir Bretonneau (nuit)         | 7 37 62 |                           |                      |         |
| <b>HEYMANN MARINE</b>               | Psy B                                | 7 37 62 |                           |                      |         |
| <b>MATORVIERZORNAVA CHARLINE</b>    | ORL (nuit)                           | 7 42 89 |                           |                      |         |
| <b>MERLET SANDRA</b>                | Neuro-chir Bretonneau                | 7 37 62 |                           |                      |         |



COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS VOUS OFFRONS VOTRE CALENDRIER SUD SANTÉ SOCIAUX POUR POUVOIR NOTER VOS CONGÉS ANNUELS, REPOS ET BIEN SUR VOTRE PLANNING.

SI QUELQU'UNE N'EN A PAS, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER (73762-78417), NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE VOUS LE FAIRE PARVENIR.

CE JOURNAL EST GRATUIT. IL EST FINANCÉ ET IMPRIMÉ PAR LE SYNDICAT SUD ET TIRÉ À 2100 EXEMPLAIRES. LES ARTICLES NON SIGNÉS SONT VOTÉS ET ASSUMÉS COLLECTIVEMENT PAR LE CONSEIL SYNDICAL SUD.

# AU THÉÂTRE CE SOIR

«un je ne sais quoi, qui me laisse.... »

Aux éditions du librocubiculariste

**Mme Naïve de l'étonnée** : salut la fourmi....regarde moi ce chantier!!!

**Mme De syndiquée** : oui, des grues partout...des camions...de la boue quand il pleut, de la poussière quand il fait beau...

**Mme Naïve de l'étonnée**: pourtant la direction dit que ce sera un super bâtiment et que c'est pour le bien des patients et que nos conditions de travail seront bien meilleures...

**Mme De syndiquée**: houlà, halte moussaillon !!! Je te rappelle que ce projet pharaonesque coûte quelques 200 millions de plus que prévu avec des bâtiments en moins, qu'il était prévu pour 2026 à la base puis 2028 et maintenant c'est horizon ....2030 !!!

**Mme Naïve de l'étonnée**: oh ben ça, pour du retard , c'est du retard..

**Mme De syndiquée** : comme tu le dis. Pourtant, la direction avait mis le paquet en guise de communication. Mais comme toujours, pour la comm , ils sont fortiches pour les actions c'est autre chose. Le meilleur exemple la QVT.

**Mme Naïve de l'étonnée**: la Q quoi ?!?

**Mme De syndiquée** : la QUALITE de VIE au TRAVAIL. la direction nous a fait encore du grand avec un projet d'établissement vantant l'amélioration des conditions de travail et par la même la qualité de vie, tout court des agents du CHRU. Elle veut mieuuuux accueillir et intégrer les nouveaux collègues, faire en sorte que nous soyons pluuuus heureux au travail pour être pluuuus heureux dans notre vie personnelle....

**Mme Naïve de l'étonnée** : notre vie personnelle, comment ça, ils vont arrêter de nous rappeler chez nous, ça y est, fini l'auto-remplacement... oh je sais je vais pouvoir poser un week-end de congé sans avoir à trouver mon propre remplaçant...

**Mme De syndiquée** : stop, réveille toi!!! Je te rappelle que c'est de la comm. Parce que de projet d'établissement en projet d'établissement rien ne change: paroles et paroles, l'air de la chanson y est mais ce n'est que du vent.

**Mme Naïve de l'étonnée** : en bref, les seules promesses qu'ils tiennent c'est quand ils suppriment des postes. Là, il n'y a jamais de retard.

**Mme De syndiquée** : ça c'est certain. Mais , t'inquiète, nous à SUD, on tient nos promesses. Et dès que cela est nécessaire, on dénonce les tactiques de la direction et on se bat pour que les conditions de travail soient les meilleures possibles, que les agents puissent avoir une vie personnelle et tout cela en faisant respecter les droits des collègues. A SUD, l'horizon, c'est pas 2030, c'est tous les jours la lutte.